

Changement des horaires d'ouverture

DES MAIRIES DÉLÉGUÉES

Dans le cadre de l'harmonisation des ouvertures des accueils dans les deux mairies déléguées, les horaires sont modifiés comme suit à compter du 10 janvier 2022.

A noter que les samedis matins, les accueils seront ouverts à Juigné-sur-Loire, les semaines impaires et à Saint-Jean-des-Mauvrets, les semaines paires.

Un calendrier sera distribué avec le prochain magazine.

MAIRIE DÉLÉGUÉE DE JUIGNÉ-SUR-LOIRE

JOURS	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI		14 h - 17 h 30
MARDI	9 h - 12 h	
MERCREDI	9 h - 12 h	
JEUDI		14 h - 17 h 30
VENDREDI	9 h - 12 h	14 h - 17 h 30
SAMEDI - semaines IMPAIRES	9 h - 12 h	

MAIRIE DÉLÉGUÉE DE SAINT JEAN-DES-MAUVRETS

JOURS	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI		14 h - 17 h 30
MARDI		
MERCREDI	9 h - 12 h*	
JEUDI		
VENDREDI		14 h - 17 h 30
SAMEDI - semaines PAIRES	9 h - 12 h	

^{*}Actuellement exceptionnellement fermée

Les Garennes sur Loire